



Foot en Salle

PROVINCE DE NAMUR

Infos

Editeur responsable: CEP Namur, Fays 6c, 5590 ACHENE - Saison 2020/2021 - N°7 - 9/12/2020

Réalisation: Jean-Pierre DELFORGE - Partie officielle: Jean SCHEERS - Prochain numéro: 06/01/2021

DEMANDE D'AFFILIATION

Toute demande d'affiliation doit désormais être transmise à la fédération via la plate-forme digitale mise à la disposition des clubs à l'adresse <https://gestion.lffs.eu>, chaque C.Q. ayant reçu un identifiant et un mot de passe par courriel.

Il convient de remplir avec beaucoup de rigueur tous les champs obligatoires, de ne pas oublier de joindre un document d'identité, de préférence la copie recto-verso de la carte d'identité et, si le membre souhaite jouer, une attestation de contre-indication à la pratique du football en salle signée par un médecin.

Tout manquement risque bien de retarder la validation de l'affiliation, le délai de quatre jours ouvrables ne pouvant alors plus être garanti.

Envoi de la feuille de match AFFRANCHISSEMENT

Pour rappel, depuis le 01/09/2020, les enveloppes renfermant une feuille de match doivent être affranchies avec un timbre PRIOR.



C.S.P. et C.A.P.: appel aux candidatures

Le Comité Exécutif Provincial lance un appel aux candidatures pour les Commission Sportive Provinciale et Commission d'Appel Provinciale.

Les conditions

- être âgé de plus de 18 ans ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être affilié à un cercle de la L.F.F.S. depuis au moins les trois dernières saisons sportives ;
- être affilié, à un cercle de la « Province » ;
- ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis ;
- ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive reconnue par le C.O.I.B. au cours des trois dernières saisons.

Les candidatures sont à envoyer par courrier recommandé, courrier simple ou courriel à M. Jean Scheers, secrétaire provincial, Fays 6c, 5590 Achêne.

SUSPENSION DU CHAMPIONNAT, REPRISSE, ... : RÉPONSES À TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ !

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions abordées lors de la réunion d'information avec les clubs namurois qui s'est tenue par visioconférence le 2/12/2020, sur base de la situation à cette date.

Une saison blanche est-elle possible ?

Pas de précipitation dans les décisions: tel est le crédo de la L.F.F.S. depuis le premier confinement.

La L.F.F.S. ne souhaite pas prendre une position définitive avant de connaître les décisions des virologues et des autorités politiques ; elle se veut patiente, attentiste. La « Ligue » envisagera donc la reprise dans les plus brefs délais dès que ces dernières le lui permettront et optera pour la formule la plus adaptée à ce moment.

Cela ne l'empêche pas de réfléchir aux divers scénarios possibles.

Une saison blanche n'est pas exclue, mais elle n'est pas du tout envisagée pour le moment et ne sera décrétée que si un maximum de matchs du championnat interrompu ne peuvent être joués avant la fin de la saison ou qu'aucune formule alternative permettant de désigner des montants et des descendants ne peut être mise en place en remplacement du « championnat normal ».

Quelles sont les solutions envisagées à la reprise ?

Trois scénarios sont actuellement étudiés par le Conseil d'Administration.

1) Suppression de la coupe provinciale et continuation du championnat sur base du calendrier qui a été établi, avec reprogrammation des matchs remis

→Réglementation adaptée, notamment en ce qui concerne les délais de reprogrammation par les clubs.

→Si tous les matchs ne peuvent être joués à une date déterminée fin mai/début juin (15 juin ?), utilisation du coefficient sportif pour établir les classements à la fin de la compétition, en veillant à ce que toutes les équipes aient joué un nombre minimum et sensiblement égal de matchs.

→Quelque 800 matchs à reprogrammer à l'heure actuelle.

→Les clubs risquent fortement d'être confrontés à un manque de créneaux horaires dans les complexes sportifs, des clubs d'autres disciplines sportives étant aussi à la recherche d'heures disponibles.

2) Maintien de la coupe provinciale et championnat « en un tour » sur base du calendrier actuel

→Chaque équipe rencontre toutes les autres de sa série en un seul match.

→Les matchs déjà joués sont pris en compte. Tous les autres matchs sont annulés. Cependant, les clubs qui voudraient en maintenir comme matchs amicaux le pourraient, sans toutefois que l'on puisse leur garantir la désignation d'un arbitre, la priorité étant évidemment donnée aux matchs officiels.

→Si deux équipes se sont déjà rencontrées en aller/retour, les résultats sont annulés et organisation d'un « test-match ».

Quid si les deux matchs avaient été gagnés par la même équipe ? La discussion est ouverte: soit on tient compte du résultat du premier des deux matchs, soit on organise le « test-match ».

→Gros avantages: beaucoup moins de matchs à reprogrammer, les clubs sont déjà assurés de la location

de leur salle pour tous les matchs qui resteront programmés.

3) Annulation de la coupe provinciale et des matchs joués et réalisation d'un nouveau championnat avec des séries constituées de 7/8 équipes

→Gros inconvénient: on repart d'une page blanche ; il est impossible de tenir compte des réservations de salles actuelles ; toutes les locations devront alors être revues.

La L.F.F.S. envisage-t-elle de consulter les clubs ?

Oui, via un sondage.

Le Comité Exécutif Provincial namurois s'engage à tenir compte autant que possible du résultat, sous réserve de toute décision unique du Conseil d'Administration pour toutes les « Provinces ».

Quand la L.F.F.S. compte-t-elle reprendre les compétitions ?

Aucune date n'est fixée.

Toute compétition est actuellement interdite par le Comité de concertation jusqu'au 15 janvier 2021.

Y a-t-il un délai pour la reprogrammation des matchs remis ?

Non. Ils peuvent d'ores et déjà être reprogrammés par les clubs.

Qu'en est-il des suspensions déjà prononcées ?

Les périodes de suspension ne peuvent pas être reportées.

Attention: un joueur qui était suspendu pour un match qui a dû être remis est donc suspendu pour ce match si celui-ci est remis et joué.

La L.F.F.S. compte-t-elle appliquer les articles 183.9 et 184.3 du R.O. relatifs à la qualification des joueurs ?

Oui.

La L.F.F.S. va-t-elle tenir compte de la solution retenue par l'A.B.F.S. ?

Non. Dans la mesure du possible, la L.F.F.S. prendra néanmoins en considération des reprogrammations à l'échelon national en sachant qu'en temps normal, il est déjà très difficile de satisfaire les clubs quant à leur demande de pouvoir jouer le même jour à domicile avec toutes leurs équipes.

Tous les matchs devront-ils être joués ?

Dans les formules 2 et 3, oui.

Dans la formule 1, cela risque d'être compliqué. La volonté du C.E.P. sera alors de faire disputer un maximum de matchs avant de recourir au coefficient sportif si toutes les confrontations ne peuvent avoir lieu, en veillant à ce que chacune des équipes aient joué un nombre de rencontre sensiblement égal.

La disponibilité des complexes sportifs est limitée. La L.F.F.S. en est-elle consciente ?

Bien sûr, mais il apparaît aujourd'hui que des solutions peuvent encore être trouvées. Peut-être ne faut-il pas se

limiter au jour auquel on est habitué de jouer. Par ailleurs, si c'est la formule 2 qui était retenue, des heures pourraient être libérées à condition que les clubs qui en disposaient fassent preuve de solidarité.

Les arbitres auront-ils le pouvoir de ne pas faire jouer un match si les mesures sanitaires ne sont pas respectées ?

Oui, ils l'avaient déjà depuis le début du championnat. Le C.E.P. regrette à ce propos que certains clubs et membres qui assumaient une fonction officielle au terrain n'aient pas toujours respecté les mesures sanitaires, malgré plusieurs communiqués envoyés à tous les acteurs (correspondants qualifiés des clubs, arbitres, instances,...), notamment en ne portant pas le masque. Il se montrera intransigeant à la reprise et insistera auprès des arbitres afin que les règles du protocole soient scrupuleusement respectées sous peine de sanctions.

Qu'en est-il du championnat jeunes ?

Aucune décision n'a encore été prise. Le Comité Exécutif Provincial a décidé de programmer une réunion avec la Commission Provinciale des Jeunes afin d'envisager les solutions possibles.

Y a-t-il des aides financières envisagées ?

Dès lors qu'un membre ne joue ne fût-ce qu'un seul match, la licence (qui comprend le coût de l'assurance, lequel doit d'office être payé) est due. Le club qui affine un joueur à la fin mars pour jouer 3/4 matchs ne le conteste d'ailleurs jamais...

La L.F.F.S. est cependant consciente de la situation exceptionnelle que vivent ses clubs.

Aussi, le C.A. de la L.F.F.S. a déjà décidé :
- de ristourner la réduction de 25% de la prime d'assurance octroyée par Ethias (répartition équitable parmi tous les membres de la saison 2020/2021).

- de ristourner entièrement aux clubs la part des 3.000.000 € débloqués par la Fédération Wallonie-Bruxelles (aide pour le sport amateur) qui lui reviendra.

Le C.A. et les sections provinciales continuent à étudier toutes les pistes possibles pour venir en aide aux clubs.

→ Toutes les aides seront comptabilisées dans une seule note de crédit en fin de saison pour éviter la multiplication des documents comptables et une énorme surcharge de travail pour les employés.

Pour rappel, bien conscient des difficultés financières rencontrées par les clubs lors du premier confinement, le Comité Exécutif Provincial namurois n'a d'ailleurs facturé qu'une partie des frais d'inscription et de licences en début de saison : 250 € au lieu des 400 prévus, en annonçant que le solde serait facturé au début du mois d'octobre. Ce qui n'a pas encore été fait et le sera dans les prochains jours, avec la régularisation des licences.

Qu'en est-il des frais d'arbitrage ?

Une avance de 250 € sur les frais d'arbitrage est habituellement facturée en janvier. Elle sera adaptée en fonction de la formule retenue et facturée plus tard.

La L.F.F.S. va-t-elle tenir compte de la fermeture des buvettes ?

Non. La L.F.F.S. ne peut tenir compte de cette donnée pour décider de la reprise ou non de ses compétitions. En effet, contrairement aux clubs de football où chaque club dispose de sa buvette, une majorité de cercles de football en salle n'en disposent pas.

La L.F.F.S. a-t-elle entendu parler d'une aide de la Région Wallonne pour les asbl ?

Oui, mais elle n'a malheureusement pas de nouvelles à ce sujet. Il semblerait cependant que peu de clubs de la L.F.F.S., s'il y en a, soient éligibles. La L.F.F.S. diffusera l'information en temps voulu si nécessaire.

CHAMPIONNAT PROVINCIAL 2020/2021

Matchs remis, décalés, programmés

NAP11301	VE 07/05/2021 21 :50	EGHE	A TAVIERS	- HB AUVELAIS
NAP11502	VE 21/05/2021 19 :50	EGHE	A TAVIERS	- JP-CJ LEUZE
NAP11903	VE 09/04/2021 19 :50	EGHE	A TAVIERS	- MFC CINEY
NAP4B1304	VE 12/03/2021 21 :50	EGHE	A TAVIERS B	- MFC ANDENNE 53
NAP4B1504	VE 16/04/2021 20 :50	EGHE	A TAVIERS B	- BORUSSIA LOYERS D
NAP4B1902	VE 19/03/2021 19 :50	EGHE	A TAVIERS B	- RED D NAMUR 14 C
NAVET1504	VE 16/04/2021 19 :50	EGHE	A TAVIERS V	- RED D NAMUR 14 B
NAP3B1205	VE 19/03/2021 22 :00	BEA1	AGES DE HEER	- CAPTAIN HAVELANGE
NAP4C1203	VE 30/04/2021 20 :00	BEA1	AGES DE HEER B	- CHEMINOTS NAMUR B
NAVET1204	VE 30/04/2021 22:00	BEA1	AGES DE HEER V	- RED D NAMUR 14 A
NAP3A1205	ME 17/02/2021 22:00	AISE	B TAMINES AISEAU	- BORUSSIA LOYERS B
NAP4B1802	VE 16/04/2021 21:50	EGHE	BB FERNELMONT	- OLYMPIC JAMBES
NAP4B2004	VE 19/03/2021 20:50	EGHE	BB FERNELMONT	- SPORTING ANDENNE
NAP4B1604	VE 05/02/2021 20:50	EGHE	BB FERNELMONT	- RED D NAMUR 14 C
NAP11503	VE 12/02/2021 20:00	DINA	BF DINANT B	- MFC CINEY
NAP11904	VE 28/05/2021 20:00	DINA	BF DINANT B	- BELVEDER SAMBREVIL
NAP11702	VE 21/05/2021 20:00	DINA	BF DINANT B	- MFC NAMUR UTD
NAP2B1204	LU 15/02/2021 21:00	DINA	BF DINANT C	- PETITE-CHAPELLE
NAP2B1405	VE 12/02/2021 21:00	DINA	BF DINANT C	- BOIS DE VILLERS
NAP2B1508	VE 12/03/2021 20:00	DINA	BF DINANT C	- MFC GOURDINNE B
NAP2B1908	VE 09/04/2021 20:00	DINA	BF DINANT C	- MFC CLERMONT B
NAP2B1707	VE 14/05/2021 20:00	DINA	BF DINANT C	- YRB WALCOURT
NAP3B1504	LU 15/02/2021 19:00	DINA	BF DINANT D	- CAPTAIN HAVELANGE
NAP3B1904	VE 09/04/2021 19:00	DINA	BF DINANT D	- BORUSSIA BEAURAING

NAP3B1703	VE	21/05/2021	19:00	DINA	BF DINANT D	- BATY HAVELANGE B
NAVET1407	VE	12/03/2021	22:00	DINA	BF DINANT V	- NP AUVELAIS V
NAVET1507	LU	15/02/2021	22:00	DINA	BF DINANT V	- BV MONT A
NAVET1908	VE	28/05/2021	19:00	DINA	BF DINANT V	- BIRAN BEAURAING V
NAVET1708	VE	02/04/2021	21:00	DINA	BF DINANT V	- RED D NAMUR 14 A
NAP4B1205	VE	30/04/2021	21:40	PLAN	BORUSSIA ERPENT	- A TAVIERS B
NAP4B1605	VE	02/04/2021	21:40	PLAN	BORUSSIA ERPENT	- I NAMECHE 83 B
NAP3A1303	VE	22/01/2021	21:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS B	- CANARIS ANDENNE
NAP3A1504	VE	19/02/2021	22:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS B	- MFC NAMUR UTD B
NAP3A1805	VE	19/03/2021	22:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS B	- BV MONT C
NAP4A1205	VE	09/04/2021	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS C	- MHC AUVELAIS
NAP4A1404	VE	14/05/2021	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS C	- RED D NAMUR 14 B
NAP4A1603	VE	05/02/2021	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS C	- REA LOYERS KN B
NAP4A2002	VE	21/05/2021	22:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS C	- FAC NAMUR
NAP4B1204	VE	22/01/2021	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS D	- BB FERNELMONT
NAP4B1603	VE	21/05/2021	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS D	- HESBAYE FERNELMONT
NAP4B1403	VE	07/05/2021	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS D	- OLYMPIC JAMBES
NAP4B2003	VE	05/02/2021	22:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS D	- MFC ANDENNE 53
NAVET1404	VE	14/05/2021	20:00	TABO	BORUSSIA LOYERS V	- PURPLE AUVELAIS V
NAVET1305	VE	12/03/2021	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS V	- MFC SOYE-FARDS
NAVET1604	VE	07/05/2021	22:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS V	- A TAVIERS V
NAP3A1206	VE	21/05/2021	20:15	YVOI	BV MONT C	- RED DEVILS NAMUR
NAP3B1203	VE	21/05/2021	19:00	YVOI	BV MONT D	- ADN HAVELANGE
NAP3B1207	VE	29/01/2021	21:30	ANHE	DEPORTIVO NEFFE	- MFC HOUR
NAP4D1303	VE	22/01/2021	22:00	AUVE	DF SAMBREVILLE	- JEMEPPE UTD
NAP4D1704	VE	12/02/2021	22:00	AUVE	DF SAMBREVILLE	- MJ TAMINES FC
NAP4D1904	VE	26/02/2021	22:00	AUVE	DF SAMBREVILLE	- RC AUVELAIS
NAP2A1206	ME	14/04/2021	21:45	BOUG	DYNAMIC GEMBOUX	- KFK FLOREFFE
NAP2A1604	VE	19/03/2021	21:30	BOUG	DYNAMIC GEMBOUX	- ALLIANCE FOSSES
NAP3C1406	VE	26/02/2021	21:00	FLOR	FLORENNES UTD B	- ET FLORENNES
NAP3C2008	VE	14/05/2021	22:00	FLOR	FLORENNES UTD B	- FC FLAVION
NAP3C1805	VE	07/05/2021	22:00	FLOR	FLORENNES UTD B	- HANZINNE CITY
NAP4E1805	VE	12/03/2021	22:00	FLOR	FLORENNES UTD C	- BOCA FRAIRE
NAP4E2007	VE	14/05/2021	20:00	FLOR	FLORENNES UTD C	- SPORT WALCOURT B
NAP4E1405	VE	26/02/2021	20:00	FLOR	FLORENNES UTD C	- WALCOURT STREE B
NAP4E0904	JE	11/03/2021	20:45	COU1	MARIEMBOURG UTD	- RSC FRASNES B
NAP4E1404	JE	06/05/2021	20:45	COU1	MARIEMBOURG UTD	- MIAVOYE BULLS
NAP4E1603	LU	19/04/2021	21:30	COU1	MARIEMBOURG UTD	- MFC CLERMONT C
NAP4E1803	LU	29/03/2021	20:30	COU1	MARIEMBOURG UTD	- YRB WALCOURT B
NAP11305	MA	23/02/2021	22:00	ANDE	MF SEILLOIS	- BELVEDER SAMBREVIL
NAP4D1503	LU	18/01/2021	22:00	AUVE	MHC AUVELAIS B	- ARTHURO METTET
NAP4D1301	ME	14/04/2021	19:00	AUVE	MJ TAMINES FC	- LA MEUTE METTET
NAP4D2301	ME	12/05/2021	19:00	AUVE	MJ TAMINES FC	- MHC AUVELAIS B
NAP4D1502	ME	17/03/2021	19:00	AUVE	MJ TAMINES FC	- MS JEMEPPE C
NAP4D3902	ME	28/04/2021	19:00	AUVE	MJ TAMINES FC	- SPORTING JEMEPPE
NAP11204	VE	21/05/2021	21:30	MAIL	REA LOYERS KN	- LONANTI SAMBREVIL
NAP4A1206	VE	21/05/2021	22:30	MAIL	REA LOYERS KN B	- BV MONT E
NAVET2002	LU	12/04/2021	20:30	TEMP	RED D NAMUR 14 A	- BIRAN BEAURAING V
NAVET1803	JE	27/05/2021	21:00	TEMP	RED D NAMUR 14 A	- ETRIMUS CHAMPION V
NAVET1603	LU	15/02/2021	20:00	TEMP	RED D NAMUR 14 A	- MF SEILLOIS V
NAVET1403	JE	13/05/2021	21:00	TEMP	RED D NAMUR 14 A	- MFC CINEY V
NAVET1202	MA	16/02/2021	22:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- NP AUVELAIS V
NAP4A1203	JE	18/02/2021	21:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- NAMUR TEAM
NAVET1402	JE	18/02/2021	20:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- ETRIMUS CHAMPION V
NAVET1802	JE	27/05/2021	20:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- BORUSSIA LOYERS V
NAP4A1601	LU	15/02/2021	21:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- SCO RHISNES
NAP4A1803	JE	27/05/2021	19:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- ATHLETIC FLOREFFE
NAVET1602	JE	13/05/2021	20:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- BF DINANT V
NAP4B1502	LU	08/03/2021	21:45	BOUG	RED D NAMUR 14 C	- SPORTING ANDENNE
NAP4B0702	LU	10/05/2021	21:45	BOUG	RED D NAMUR 14 C	- MFC ANDENNE 53
NAP4B1702	LU	17/05/2021	21:45	BOUG	RED D NAMUR 14 C	- OLYMPIC JAMBES
NAP3A1402	JE	18/02/2021	22:00	TEMP	RED DEVILS NAMUR	- NP AUVELAIS B
NAP3A1602	JE	27/05/2021	22:00	TEMP	RED DEVILS NAMUR	- BORUSSIA LOYERS B
NAP4D1302	LU	15/02/2021	22:00	AUVE	MHC AUVELAIS B	- RC AUVELAIS

Commission Sportive Provinciale P-V de la réunion du 24/11/2020

Présents: MM. Degée, Mouton, Delforge, Coppin, Marchal, Peeters, Covas et Scheers (Secrétaire sans droit de vote).

Absents excusés: MM. Depas et Surinx (représentant de la C.P.A.).

Etant donné l'impossibilité de se réunir physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, les membres de la Commission Sportive Provinciale décident de se prononcer par correspondance sur les dossiers à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 29/09/2020 est approuvé.

1.2. La réunion du 27/10/2020 n'a pu avoir lieu.

2. COMPETITION PROVINCIALE

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive :

NAVET0703 A TAVIERS V - AGES DE HEER V
NAP4B0806 CELTIC FORVILLE - I NAMECHE 83 B
NAP10906 MFC CINEY - JP-CJ LEUZE
NAP2B0905 MFC CLERMONT B - PETITE-CHAPELLE
NAP3A1004 MFC NAMUR UTD B - MFCC NAMUR
NAP4B1001 BORUSSIA LOYERS D - A TAVIERS B
NAP3B1201 NAMUR PIRATES B - MFC HOUR

La rencontre remise suivante n'a pas été reprogrammée conformément au règlement provincial (art 2.7.1) :
NAP3B0704 CAPTAIN HAVELANGE - BATY HAVELANGE B
Remis le 11-09-20

La commission sportive provinciale inflige en conséquence un forfait administratif à l'équipe visitée pour cette rencontre.

2.2. Dossier N° 2020-2021/008

Monsieur Degée ne siège pas.

Date: 15/09/2020

Rencontre: MFC Andenne 53 - I Namèche 83B - Div 4B

En cause de: 1. Cozier Gilles - 24/01/2000 - 855652 - MFC Andenne 53 - 7385 (P.O.)

: 2. Marchal Bryan - 21/08/1993 - 858055 - Inter Namèche 83 - 1407 (P.O.)

Objet: Forfait administratif - Réclamation

Délibéré:

Vu la réclamation ;

Considérant que les faits ne peuvent faire l'objet d'une transaction conformément à l'article 244.1 du règlement organique ;

Étant donné l'impossibilité de réunir ses membres physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la Commission Sportive Provinciale décide de remettre le dossier à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ;
Ainsi prononcé, le 24/11/2020.

2.3. Dossier N° 2020-2021/010

Date: 10 et 18/09/2020

Rencontres: La Bruyère FT - MF Mosan Anhée - Div 2A

: MF Mosan Anhée - MF Seillois B - Div 2A

En cause de: Willot José - 26/08/1990 - 854740 - MF Mosan Anhée - 5895 (P.O.)

Objet: Forfaits administratifs - Réclamation

Délibéré:

Vu la réclamation ;

Considérant que les faits ne peuvent faire l'objet d'une transaction conformément à l'article 244.1 du règlement organique ;

Étant donné l'impossibilité de réunir ses membres physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la Commission Sportive Provinciale décide de remettre le dossier à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ;
Ainsi prononcé, le 24/11/2020.

2.4. Dossier N° 2020-2021/013

Date: 25/09/2020

Rencontre: Liberty Pontauray - BVB09 Mettet - Div 3C

En cause de: Bauduin Catherine - 26/09/1997 - 844065 - BVB09 Mettet - 7040 (P.O.)

: Ghierche Yohan - 18/07/1982 - 764460 -

Liberty Pontauray - 4774 (P.O.)

Arbitre: Bolle Robin - 29/01/1990 - 831337 - MFC Vedrin - 6446 (P.O.)

Objet: Forfait administratif - Réclamation

Délibéré:

Vu la réclamation ;

Considérant que les faits ne peuvent faire l'objet d'une transaction conformément à l'article 244.1 du règlement organique ;

Étant donné l'impossibilité de réunir ses membres physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la Commission Sportive Provinciale décide de remettre le dossier à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ;
Ainsi prononcé, le 24/11/2020.

2.5. Dossier N° 2020-2021/014

Monsieur Covas ne siège pas.

Date: 02/10/2020

Rencontre: Baty Havelange C - Concordia Namur Bomel - Div 4C

En cause de: Bogaert Olivier - 01/09/1977 - 846612 - Concordia Namur-Bomel - 7346 (P.O.)

Arbitre: Palmaerts Marc (P.O.)

Objet: Forfait administratif - Réclamation

Délibéré:

Vu la réclamation ;

Considérant que les faits ne peuvent faire l'objet d'une transaction conformément à l'article 244.1 du règlement organique ;

Étant donné l'impossibilité de réunir ses membres physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la Commission Sportive Provinciale décide de remettre le dossier à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ;
Ainsi prononcé, le 24/11/2020.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction

Étant donné l'impossibilité de réunir ses membres physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la Commission Sportive Provinciale décide, par écrit, de proposer les transactions suivantes:

3.1.1. Dossier N° 2020-2021/009

Monsieur Covas ne siège pas.

Date: 02/10/2020

Rencontre: BV Mont F - Sp Vonêche - Div 4C

En cause de: Delcourt Christopher - 09/12/1995 - 846636 - BV Mont - 3896

Arbitre: Poulet Sébastien

Objet: Geste déplacé (A.3)

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.3 du barème de sanctions

Transaction: suspension de toutes fonctions de 2 semaines, du 14/12/2020 au 20/12/2020 et du 04/01/2021 au 10/01/2021.

Ainsi prononcé, le 24/11/2020

3.1.2. Dossier N° 2020-2021/012

Monsieur Covas ne siège pas.

Date: 09/10/2020

Rencontre: BS Anhee C - Ages de Heer B - Div 4C

En cause de: Kasri Sofiane - 27/05/1990 - 858548 - Ages de Heer - 5260

Arbitre: Pain Nicolas

Objet: Critiques (A.1)

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.1 du barème de sanctions

Transaction: suspension de toutes fonctions de 1 semaine, du 04/01/2021 au 10/01/2021.

Ainsi prononcé, le 24/11/2020

3.1.3. Dossier N° 2020-2021/011

Date: 08/10/2020

Rencontre: La Bruyere FT - Sq Vedrin - Div 2A

En cause de: Van Dessel Vincent - 22/06/1981 - 796307 - La Bruyère Ft - 5223

Arbitre: Bandin Dimitri

Objet: Match non joué

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre ;

La Commission Sportive Provinciale:

- inflige un forfait administratif,

- fixe le score à 0-5 ft.

Ainsi prononcé, le 24/11/2020

3.2. Comparution

3.2.1. Dossier N° 2020-2021-015

Date: 06/10/2020

En cause de: Lorand Guy - 24/09/1968 - 764939 - Anafs - 5428 (P.O.)

Rédacteur: Scheers Jean - 14/06/1952 - 765523- MFC Ciney - 4056 (P.O.)

Objet: Non-respect du protocole Covid-19

Délibéré:

Vu le rapport du président de la Commission Provinciale d'Arbitrage ;

Attendu que l'intéressé est suspendu préventivement depuis le 13/10/2020 ;

Attendu que cette suspension préventive a été levée le 05/11/2020 ;

Considérant que les faits reprochés à Lorand Guy - 24/09/1968 - 764939 ne peuvent faire l'objet d'une transaction conformément à l'article 244.1 du règlement organique et du barème de sanctions en vigueur ;

Etant donné l'impossibilité de réunir ses membres physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la Commission Sportive Provinciale décide de remettre le dossier à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ;

Ainsi prononcé le 24/11/2020

4. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions	
			du	au inclus
846636	Delcourt Christopher - 09/12/1995	BV Mont	14/12/2020 04/01/2021	20/12/2021 10/01/2021
858548	Kasri Sofiane - 27/05/1990	Ages de Heer	04/01/2021	10/01/2021

5. FRAIS

Matricule	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Divers	Total
3896	BV Mont (2021/009)	12,50 €	5 €		17,50 €
5223	La Bruyere FT (2021/011)	12,50 €		12,50 € (1)	25 €
5260	Ages de Heer (2021/012)	12,50 €	2,50 €		15 €

(1) Forfait administratif

6. MISSIONS DES MEMBRES

M. Covas Dimitri a effectué une mission le 02/10/2020 en la salle de Beauraing. Le protocole Covid y a été respecté sauf pour une équipe.

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire, et Pascal DEGEE, président

Comité Exécutif Provincial Extraits du P-V de la réunion du 24/11/2020

Règlement provincial - Art. 1.4.1 et 1.4.3 - Absence d'arbitre

Il est décidé de suspendre l'application de cette amende jusqu'en février 2021.

Règlement provincial - Art 3.5 - Absence d'équipe de jeunes

Il est décidé de suspendre l'application de cette amende jusqu'en février 2021.

Facturation

La facture qui devait être envoyée au début du mois d'octobre (2° partie de l'inscription/régularisation des

licences) sera envoyée au début décembre avec échéance de 14 jours.

Coupe - Modalités de reprise

A ce jour, seul le tour N°1 des équipes premières a été réalisé. Il est décidé de continuer la coupe dans l'hypothèse où la reprise du championnat serait sans aller-retour.

Championnat des jeunes 2020/2021 - Modalités

La CPJ propose ce qui suit :

- * maintien du championnat
 - * divers scénarios selon l'ouverture ou non des buvettes
 - * intervention de la province notamment dans la location des salles
- Le Comité Exécutif Provincial décide de réaliser une vidéoconférence avec les trois membres de la CPJ afin d'en débattre.

SUSPENSIONS EN COURS

Licence	Affilié	Club	Date début	Date fin	Divers
850110	Henricot Lorin - 11/12/1997	Squadra Vedrin	10/01/2020	09/01/2021	(*)
792091	Massart Brice 21/01/1992	Somzée Toys	14/09/2020	25/10/2020	(*)
848639	Miserque Pascal - 21/12/1981	7/7 FT Couvin-Chimay	31/08/2020	06/12/2020	(*)
830520	Brognet Justin - 25/07/1995	BVB09 Mettet	07/09/2020	25/10/2020	(*)
763804	Baudelet Olivier - 28/05/1974	BF Dinant	12/10/2020	25/10/2020	(*)
808842	Salgueiro Bras Carlos Manuel - 22/01/1991	BV Mont	12/10/2020	25/10/2020	(*)
840061	Gillet Maxime - 20/06/2000	Spartak Vonèche	12/10/2020	18/10/2020	(*)
844397	Petrozyan Arsen - 09/07/1998	Jeunesse Mosane Anhée	12/10/2020 26/10/2020 09/11/2020	18/10/2020 01/11/2020 20/11/2020	(*)
857785	Bonatesta Domenico - 07/01/1994	Lonanti Sambreville	12/10/2020 02/11/2020	25/10/2020 15/11/2020	(*)
847356	Petrisotte Mehdi - 28/12/1997	BV Mont	16/11/2020	22/11/2020	C.S.N. 17/10/2020 (*)
834003	Fraiture Antonin - 09/05/1997	Florennes Utd	16/11/2020	06/12/2020	C.S.N. 17/10/2020 (*)
846636	Delcourt Christopher - 09/12/1995	BV Mont	14/12/2020 04/01/2021	20/12/2021 10/01/2021	(*)
858548	Kasri Sofiane - 27/05/1990	Ages de Heer	04/01/2021	10/01/2021	(*)

(*) **Bien que le championnat soit suspendu depuis le 15/10/2020, conformément aux articles 175.1, 175.2 et 183.9 du règlement organique de la L.F.F.S., les suspensions restent effectives pour les rencontres qui devaient se dérouler pendant les périodes susmentionnées lorsque celles-ci seront remises et jouées.**

fesnamur.be

le site officiel de la L.F.F.S.-Namur

AVIS AUX CLUBS

Indemnités arbitrales

AUDOOR Daniel	20 €
BAJRAKTARI Arian	20 €
BANDIN Dimitri	20 €
BOLAIN Gregory	20 €
BOURSOIS Benjamin	20 €
COLLIN Michaël	20 €
DELDAELE Dimitri	17 €
DUBOIS Claude	20 €
DUMONT Geoffrey	15 €
GEERKENS Olivier	20 €
HIERNAUX Jean-Pierre	17 €
HUYGENS Louis	20 €
JEANMART Yannick	17 €
KIESECOMS Alain	20 €
KLEMCZAK Dominique	20 €
LAVIOLETTE Stephan	20 €
LEMAIRE Fabrice	17 €
LORAND Guy	20 €
LUCAS Hugues	17 €
MASAROTTI Franco	20 €
MASSART Brice	15 €
MURAILLE Mathieu	20 €
ORLANS Thibaut	20 €
OUBANNIN Mohamed	17 €
PAIN Nicolas	20 €
PALMAERTS Marc	17 €
PLOMTEUX Christophe	17 €
POULET Sébastien	20 €
RIFFLART Joël	20 €
SPRIMONT Marc	17 €
VANSTEENKISTE Renaud	20 €
VOITURON Pascal	17 €
VOLON Frederik	17 €

Championnat francophone espoirs 20/21: annulation de la première journée

Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler la première des trois journées du championnat francophone espoirs 2020/2021 qui devait se dérouler en province de Hainaut le samedi 19 décembre 2020.

Les deux autres journées sont actuellement maintenues aux dates annoncées.

C.P.A.: appel aux candidatures

Afin de compléter son effectif, la Commission Provinciale d'Arbitrage NAMUR lance un appel aux candidatures pour la fonction de formateur ou conseiller.

Les candidats doivent répondre aux conditions prévues au Règlement organique de la Ligue à savoir:

- être âgé de plus de 18 ans.
- jouir de ses droits civils et politiques.
- être affilié à un club de la L.F.F.S. depuis au moins les cinq dernières saisons sportives (trois saisons sportives pour les membres des commissions).
- être affilié, pour une instance régionale, à un club de la L.F.F.S et, pour une instance provinciale, à un club de la « Province » concernée. Cependant, les membres des commissions d'arbitrage ne doivent pas obligatoirement être affiliés à un club. Ils peuvent être affiliés à l'amicale des arbitres de la « Province » dont ils sont issus.
- ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis.
- ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive au cours des trois dernières saisons.
- avoir été membre du corps arbitral durant cinq saisons minimum au cours des dix dernières saisons sportives;
- réussir l'épreuve d'aptitude conformément aux critères imposés par la C.C.A.L.

Les candidatures doivent parvenir par mail, courrier simple ou recommandé pour le 15/10/2020 au plus tard à Jean SCHEERS, Fays 5C, 5590 CINEY, namur@lffs.eu.

AMENDES / REDEVANCES

Art 179.1 (Manquements sur feuille de match) 2,50 €/manquement - max: 12,50 €	
Semaine 11	6491B (7,50 €)
Semaine 12	5897B (2,50 €)

Cartes jaunes - 5 €	
Semaine 12	5687 (5 €) - 5983 (5 €)

Art 175.5.b (Joueur ou officiel pas sur listing) - 2,50 €	
Semaine 12	6446 (2,50 €)

Art 180.7 (Forfait administratif) - 12,50 €	
Semaine 12	5987 (12,50 €) -

Art 138.3 - Affranchissement insuffisant - 2,50 €	
Semaine 11	6491 (2,50 €)
Semaine 12	3252 (2,50 €) - 5687 (2,50 €)

